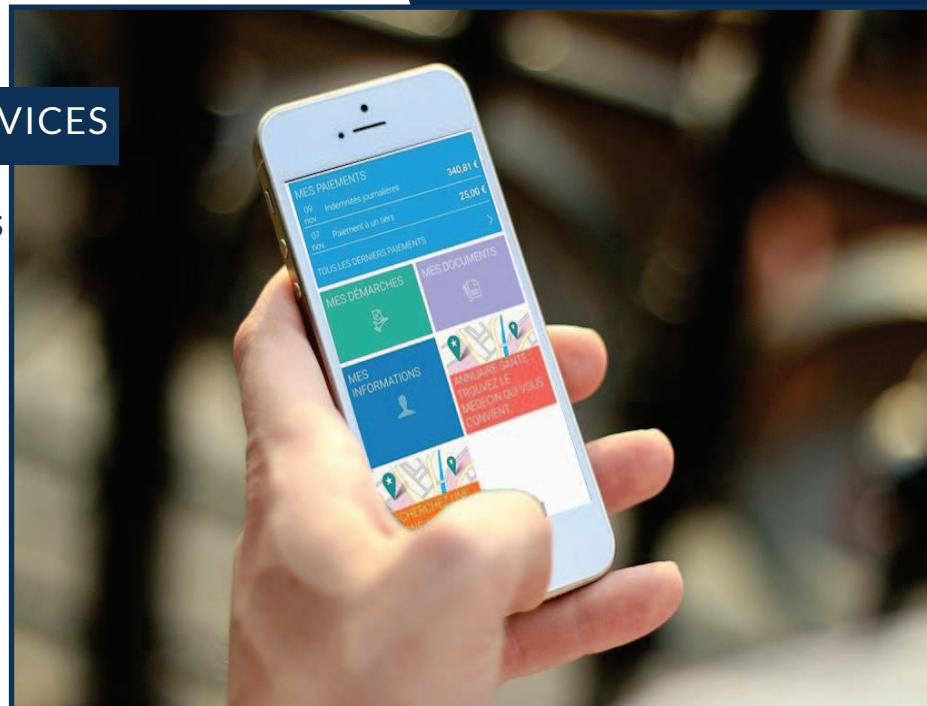


PRÉSENTATION DES TÉLÉSERVICES

Pas-à-pas

Janvier 2025



SIMUL'IJ - AVEC
TRANSMISSION
D'ÉLÉMENTS

Simul'IJ : pour qui, pour quoi, comment ?

- Simul'IJ est un service proposé par le compte ameli accessible sur le web et sur l'application
- Il s'adresse aux assurés en arrêt de travail (dont la PRN a bien été enregistrée dans les bases).
- En fonction de la situation de l'assuré, ce simulateur affiche une estimation des indemnités et du délai de traitement du dossier (versement de l'IJ). Dans certains cas, il indique également les documents à fournir par l'assuré.
- Pour quelques situations bien précises, Simul'IJ propose à l'assuré de télécharger ses justificatifs. **Attention: ce dépôt ne peut être effectué que sur l'application Compte ameli .**

Bénéfices de l'utilisation du téléservice

Pour les assurés



Une information instantanée sur les éventuelles démarches à accomplir et les documents à fournir pour le versement de leurs indemnités



Limiter les risques de non transmissions de pièces lorsqu'elles sont requises



Une réassurance pour des assurés qui généralement maîtrisent mal le principe des arrêts de travail

Pour les collaborateurs



Conseillers et Téléconseillers :

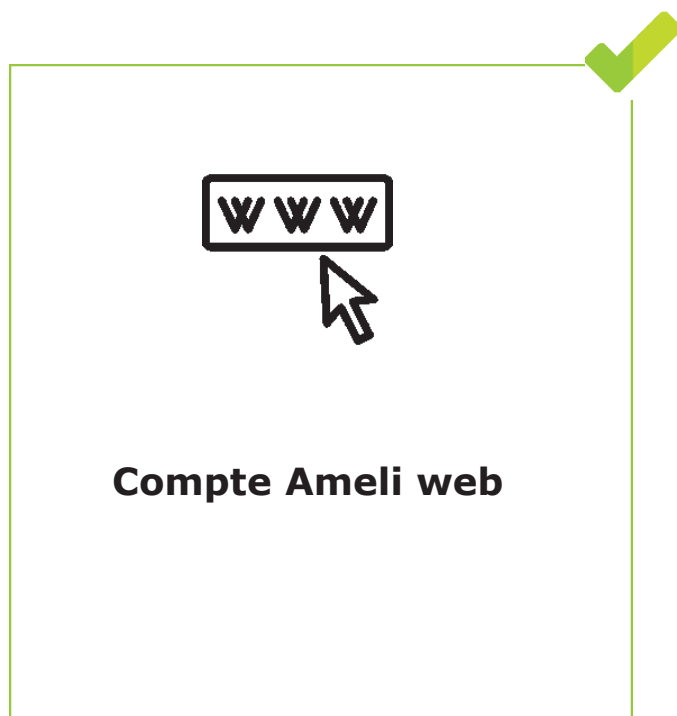
- Favorise la réduction des **flux** en accueil et au téléphone



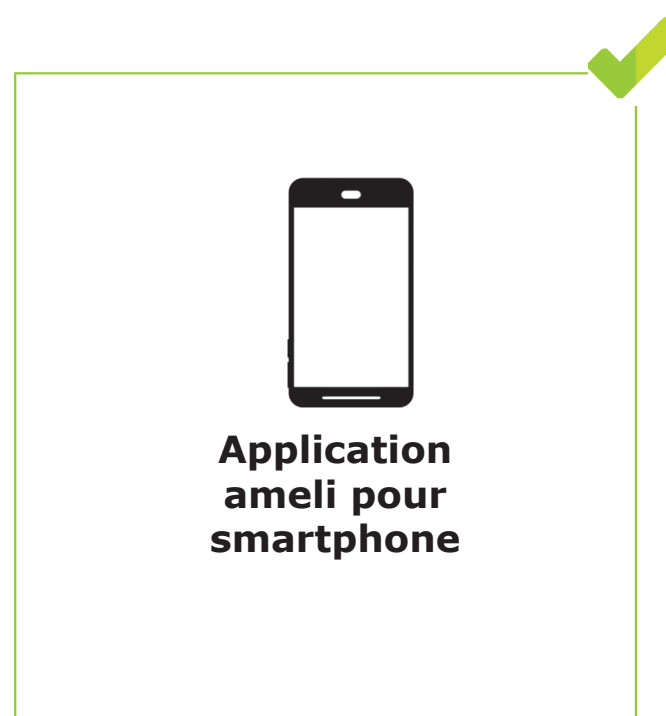
Agents de Back-Office :

- Moins de **dossiers incomplets**

Disponibilité du téléservice sur les différents appareils



Simulation uniquement



Simulation + transmission d'éléments

L'assuré est encouragé à effectuer la démarche sur l'application

Cas d'exclusions du téléservice

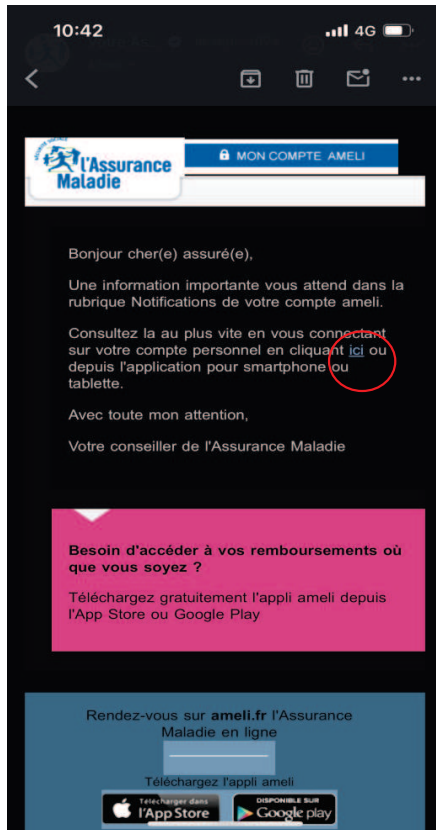


- ▶ Exclusions fonctionnelles :
 - Un assuré dont la PRN n'a pas été reçue
 - Tous les assurés qui ne sont pas dans la situation suivante : 1er arrêt de travail (initial) pour maladie, d'au moins 4 jours.

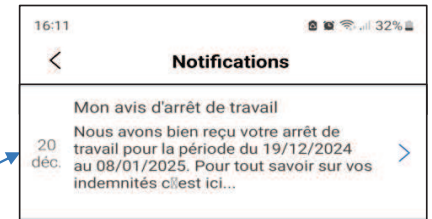
Notification



Etape (0) : l'assuré est **alerté** par **mail**, et se rend sur son **compte** ou sur **son application**



L'assuré reçoit un **avis de dépôt** par mail



Dès que la **PRN** a été enregistrée en base, l'assuré reçoit une **notification** sur la page d'accueil de son compte ameli. Elle l'invite à cliquer sur le lien

Renseignement



Etape (1): l'assuré qualifie sa situation

L'assuré en **activité** ou **sans activité**, répond à une série de questions permettant de cibler en **détail sa situation**



Si subrogation aller en **slide 10**

Si pas de subrogation **slide suivante**

Navigation: **Quelle est ma situation ?** | Quand et combien serai-je indemnisé(e) ? | Que dois-je faire ?

Quelle est ma situation ?

Au moment de l'arrêt, ma situation est la suivante : je suis...

- En activité
- Sans activité
- Situations spécifiques
- Travailleurs indépendants ou professions libérales

[? Que sont les situations spécifiques ?](#)

En cas de **situation spécifique**, l'assuré est invité à **prendre un RDV** avec sa CPAM

Au moment de l'arrêt, les travailleurs indépendants justifiant de **plus de 12 mois d'activité** n'auront **rien à faire**, leur dossier sera récupéré directement auprès de l'**URSSAF**.

Ceux qui ont **moins de 12 mois** devront quant à eux faire une **simulation**.

Simulation



Etape (2): simulation de la **date de versement de l'IJ**

Quelle est ma situation ? **Quand et combien serai-je indemnisé(e) ?** Que dois-je faire ?

1 2 3 4

[ignorer cette étape et passer à "Que dois-je faire ?"](#)

Quand serai-je indemnisé(e) ?

Le délai estimé de traitement de votre dossier après réception de l'ensemble des pièces justificatives est de :

18 jours
[hors délai bancaire]

À noter : nous ne pouvons traiter qu'un dossier complet. Le délai indiqué est donc le nombre de jours nécessaires au traitement de votre dossier après réception de l'ensemble des pièces justificatives.

← Précédent Suivant →

Nombre de jours que prendra le **traitement du dossier** (estimation réalisée par le « service mes délais »)

Il clique sur « **suivant** »



Le délai de traitement dépend de la caisse et du nombre de dossiers en attente. Informations fournies par l'organisme.

Simulation

Etape (2 bis) : simulation du **montant indemnisé**

Quelle est ma situation ? **Quand et combien serai-je indemnisé(e) ?** Que dois-je faire ?

1 2 **3** 4

[Ignorer cette étape et passer à "Que dois-je faire ?"](#)

Combien serai-je indemnisé(e) ?

Indiquez le montant total des **salaires bruts*** perçus sur chacun des 3 mois précédant le mois de début de l'arrêt

Exemple : vous êtes en arrêt le 15 juillet, indiquez vos salaires du mois de juin, mai et avril

Mois 1	X XXX €	€
Mois 2	X XXX €	€
Mois 3	X XXX €	€

CALCULER

* Salaire brut = salaire soumis à cotisation, avant prélèvement à la source.

[← Précédent](#)

Il est demandé à l'assuré de renseigner le **saire brut** de ses **3 derniers mois**

Quelle est ma situation ? **Quand et combien serai-je indemnisé(e) ?** Que dois-je faire ?

1 2 3 **4**

Combien serai-je indemnisé(e) ?

Le montant brut prévisionnel de votre indemnité journalière est compris entre :

27 et 33 € bruts/jour
[avant déduction d'impôts*]

Comment sont calculées les indemnités journalières ?
*Le prélèvement à la source de votre impôt sur le revenu est effectué sur les indemnités journalières versées par l'Assurance Maladie, en fonction d'un taux calculé et transmis automatiquement par l'administration fiscale.

Les indemnités journalières sont versées pour chaque jour de l'arrêt maladie, y compris les samedis, dimanches et jours fériés.

Pour connaître le montant total net d'indemnités journalières que vous recevrez, déduisez de ce montant brut votre taux d'imposition et vos cotisations sociales (6,7%).

Multipliez par le nombre de jours d'arrêt, en incluant les samedis, dimanches et jours fériés et en déduisant les 3 premiers jours de carence.

[← Précédent](#) **Suivant →**

Estimation des **montants bruts/jour**

Il clique sur « **suivant** »

Actions



Etape (3): l'assuré prend **connaissance** des **actions à réaliser (ou pas)**

Cas d'usage 1: ici, l'assuré n'a rien à faire

Que dois-je faire ?

Vous n'avez aucune démarche à effectuer.

Votre employeur doit fournir à votre caisse d'Assurance Maladie une [attestation de salaire](#).

Grâce à la subrogation, il va maintenir – selon votre convention collective – tout ou partie de votre salaire pendant votre arrêt. Votre caisse d'Assurance Maladie lui versera ainsi directement vos indemnités journalières.

Votre simulation est terminée. Si vous souhaitez, vous pouvez [refaire une simulation](#)

[Retourner au tableau de bord](#)

Aucune action à entreprendre

Conditions	
Assuré en activité	<ul style="list-style-type: none"> + de 150h un seul employeur non particulier subrogation
	<ul style="list-style-type: none"> + de 150h plusieurs employeurs non particulier tous subrogation
	<ul style="list-style-type: none"> + de 150h un seul employeur non particulier pas de subrogation
	<ul style="list-style-type: none"> + de 150h plusieurs employeurs non particulier aucune subrogation
	<ul style="list-style-type: none"> En activité + de 150h un seul employeur non particulier avec ou sans subrogation
	<ul style="list-style-type: none"> + de 150h un seul employeur particulier non rémunéré CESU et PAJEMPLOI
	<ul style="list-style-type: none"> Justifiant de + 12 mois d'activité
Travailleur indépendant	

Situations pour lesquelles l'assuré **n'a rien à faire**

Actions

  **Etape (3)** : l'assuré prend **connaissance** des **actions à réaliser (ou pas)**

Cas d'usage 2 : ici, l'assuré doit prendre **RDV**



Que dois-je faire ?

Compte-tenu de votre situation, nous vous invitons à prendre un rendez-vous téléphonique auprès de votre caisse d'Assurance Maladie.

Attention, pour pouvoir prendre un rendez-vous, votre numéro de téléphone doit être obligatoirement renseigné dans l'espace 'Mes informations' de votre compte.

[Prendre rendez-vous](#)

Prise de **RDV** nécessaire

	Conditions
Assuré en activité	<ul style="list-style-type: none"> plus de 150h plusieurs employeurs particuliers rémunéré CESU/ PAJEMPLOI et autre
	<ul style="list-style-type: none"> moins de 150h irrégulière plus de 600h non rémunéré intégralement par CESU et PAJEMPLOI
Assuré sans activité	<ul style="list-style-type: none"> Indemnisé France Travail Activité régulière plusieurs employeurs avant admission FT
Travailleur indépendant	<ul style="list-style-type: none"> Moins de 12 mois d'activité
Situations spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> Sans activité > Indemnisé FT > Activité irrégulière Sans activité > non indemnisé FT En activité > moins de 150h > Régulière En activité > moins de 150h > Irrégulière > Moins de 600h

Situations pour lesquelles il a besoin d'un **RDV**

Actions



Etape (3) : l'assuré prend **connaissance** des **actions à réaliser (ou pas)**

Cas d'usage 3 : ici, l'assuré doit **transmettre des éléments**

Que dois-je faire ?

- Remplissez une attestation sur l'honneur de votre dernier jour travaillé chez votre employeur
- Concernant la transmission d'informations sur vos revenus, vous n'avez aucune démarche à faire, les éléments de votre dossier sont automatiquement récupérés auprès du service CESU ou Pajemploi.
- Transmettez ces documents à votre caisse d'Assurance Maladie.

Transmettre les éléments

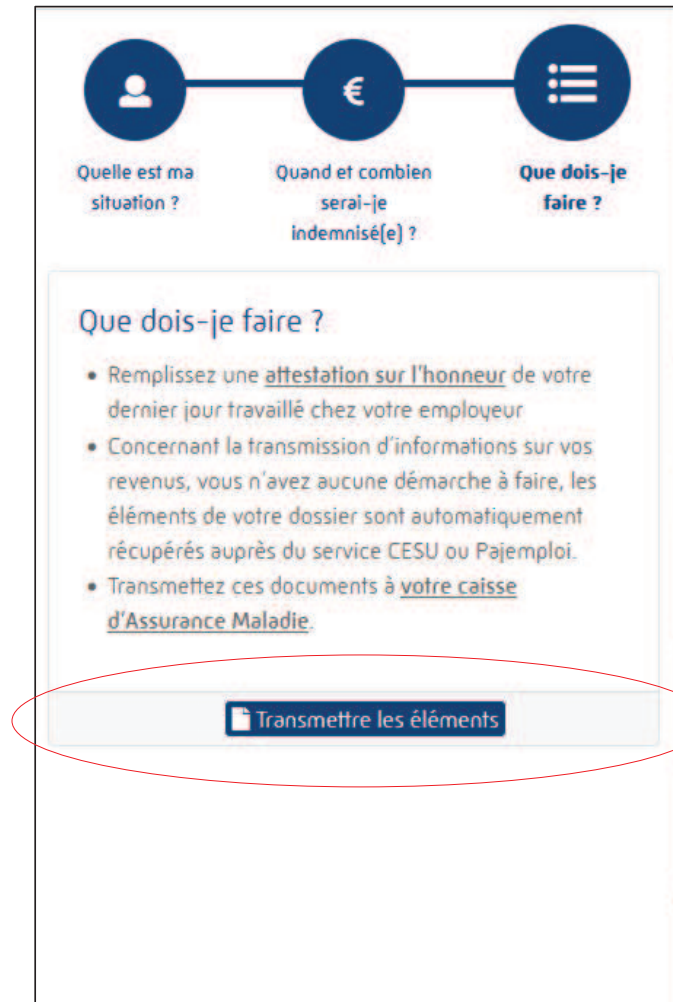
conditions	
Assuré en activité	<ul style="list-style-type: none">• Plus de 150h• plusieurs employeurs particuliers et entreprises• Un seul employeur particulier• Rémunéré par CESU ou PAJEMPLOI
	<ul style="list-style-type: none">• Moins de 150h• activité irrégulière• [+] 600h• Rémunéré par CESU ou PAJEMPLOI intégralement
Assuré sans activité	<ul style="list-style-type: none">• Indemnisé France Travail• Activité régulière• 1 seul employeur avant admission FT

Situations pour lesquelles l'assuré doit transmettre des éléments



Pour transmettre des éléments ou déposer des pièces justificatives, l'assuré doit **obligatoirement** utiliser son application Compte ameli.

« Que dois-je faire » version **application** Compte ameli



L'assuré tape sur « **transmettre les éléments** » pour commencer le dépôt des justificatifs

« Que dois-je faire » version Compte ameli web

L'Assurance Maladie
Après maladie, protéger l'avenir

Quelle est ma situation ? Quand et combien serai-je indemnisé(e) ? **Que dois-je faire ?**

Que dois-je faire ?

Votre caisse d'Assurance Maladie a besoin d'éléments complémentaires :

- Vous devez indiquer la date de votre dernier jour travaillé chez votre employeur.
- Vous devez fournir vos 4 derniers bulletins de salaire (mois précédant votre période de chômage). Exemple : vous avez été au chômage le 15 juillet, fournissez vos bulletins de salaire du mois d'avril, mai, juin et juillet.

Nous vous invitons à télécharger l'application compte ameli (disponible sur [Apple Store](#) et [Google Play Store](#)) pour poursuivre votre démarche.

Mentions légales et CGU | Aide et Accessibilité | Recommandations de sécurité

L'assuré doit **télécharger l'application** depuis son store ou **l'ouvrir directement** si elle est déjà installée afin de procéder au dépôt de pièces.



L'assuré qui a réalisé une simulation sur le compte ameli web devra effectuer une nouvelle simulation sur l'application avant de pouvoir déposer ses pièces

Transmission d'éléments via l'appli Compte ameli

Cas d'usage 1 : l'assuré doit renseigner des **informations complémentaires** (1/2)

Assuré en activité	<ul style="list-style-type: none">• Plus de 150h• plusieurs employeurs particuliers et entreprises• Un seul employeur particulier• Rémunéré par CESU ou PAJEMPLOI
	<ul style="list-style-type: none">• Moins de 150h• activité irrégulière• [+] 600h• Rémunéré par CESU ou PAJEMPLOI intégralement

Indemnités journalières

Que dois-je faire pour compléter ma démarche de demande d'indemnités ?

Veillez renseigner les informations suivantes :

1 Date de début d'arrêt de travail >
Non renseigné

2 Dernier jour travaillé >
Non renseigné

Confirmer vos informations

Date de début d'arrêt de travail

Veillez renseigner les informations suivantes :

* Champs obligatoires

Date du début d'arrêt de travail *
JJ/MM/AAAA
14/11/2022

Confirmer vos informations

Indemnités journalières

Que dois-je faire pour compléter ma démarche de demande d'indemnités ?

Veillez renseigner les informations suivantes :

✓ Date de début d'arrêt de travail >
14/11/2022

2 Dernier jour travaillé >
Non renseigné

Confirmer vos informations

E2.2 - Etape 2 - Champs vide

Dernier jour travaillé

Veillez renseigner les informations suivantes :

* Champs obligatoires

Nom de l'employeur *
Nom de l'employeur

Téléphone de l'employeur *
Téléphone de l'employeur

Date du dernier jour travaillé *
JJ/MM/AAAA

Cet employeur maintient votre salaire * Sélectionner

Cet employeur est un particulier employeur déclaré au Cesu ou à Pajemploi * Sélectionner

+ Ajouter un employeur

Confirmer vos informations

Il renseigne les **coordonnées de l'employeur**, indique le **dernier jour travaillé**, et précise si l'employeur **maintient le salaire** (oui ou non), ou s'il s'agit d'un employeur **particulier** (CESU ou Pajemploi)

Il peut **ajouter** un ou plusieurs employeurs dans la limite de 6

L'assuré clique sur l'étape 1 « **date de début d'arrêt de travail** »

Puis il saisit la **date du début** de son arrêt de travail au format **jour/mois/année**.

Il tape sur l'étape 2 « **dernier jour travaillé** »

Il tape sur « **Confirmer vos informations** » après avoir rempli tous les champs pour activer le bouton

Transmission d'éléments via l'application Compte ameli

📍 Cas d'usage 1 : l'assuré doit renseigner des **informations complémentaires** (2/2)

E2.3 - Etape 2 - Champs remplis

SFR 10:10

< Dernier jour travaillé

Veuillez renseigner les informations suivantes :

* Champs obligatoires

Nom de l'employeur *
MARCI

Téléphone de l'employeur *
0202020202

Date du dernier jour travaillé * ⓘ
21/12/2022

Cet employeur maintient votre salaire * Non ▾

Cet employeur est un particulier employeur déclaré au Cesu ou à Pajemploi * Non ▾

+ Ajouter un employeur

Confirmer vos informations

Il clique sur « **confirmer vos informations** » pour continuer

SFR 10:10

< Indemnités journalières

Vous certifiez la sincérité de la présente déclaration. Toute fausse déclaration en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des prestations qui ne sont pas dues est passible d'une pénalité financière, d'une amende et/ou d'une peine d'emprisonnement (articles L 114-17-1 du Code de sécurité sociale, article 441-6 du Code pénal)

✓

Confirmer vos informations

Il **coche** le rond pour confirmer la véracité de sa déclaration, puis clique sur « **confirmer vos informations** »

SFR 10:10

MES PAIEMENTS

16 juin	Pension d'invalidité	265,37 €
24 juin	Rente	98,37 €

TOUS LES DERNIERS PAIEMENTS >

MES DEMARCHES

MES DOCUMENTS

MES INFORMATIONS

MES RENDEZ-VOUS

✕

Votre demande est maintenant terminée !

✓ Vous recevrez un accusé réception de votre demande d'indemnités journalières dans votre espace d'échanges du compte ameli.

La demande a été effectuée avec **succès**. L'assuré reçoit un **accusé de réception** sur son compte ameli.

Transmission d'éléments via l'application Compte ameli



Cas d'usage 2 : l'assuré transmet **des pièces justificatives** (1/4)

Assuré sans activité

- Indemnisé France Travail
- Activité régulière
- 1 seul employeur avant admission FT

Indemnités journalières

Que dois-je faire pour compléter ma démarche de demande d'indemnités ?

Veuillez renseigner les informations suivantes :

1 Date de début d'arrêt de travail >
Non renseigné

2 Dernier jour travaillé >
Non renseigné

3 Derniers bulletins de salaire >
Non renseigné

Confirmer vos informations

L'assuré tape sur « **Date de début d'arrêt de travail** »

Date de début d'arrêt de travail

Veuillez renseigner les informations suivantes :

* Champs obligatoires

Date du début d'arrêt de travail *
jj/mm/aaaa

Confirmer vos informations

Il saisit la date de début d'arrêt de travail au format **jour/mois/année**

Date de début d'arrêt de travail

Veuillez renseigner les informations suivantes :

* Champs obligatoires

Date du début d'arrêt de travail *
28/12/2022

Confirmer vos informations

Il finalise cette première partie en cliquant sur « **confirmer vos informations** »

Indemnités journalières

Que dois-je faire pour compléter ma démarche de demande d'indemnités ?

Veuillez renseigner les informations suivantes :

✓ Date de début d'arrêt de travail >
14/11/2022

2 Dernier jour travaillé >
Non renseigné

3 Derniers bulletins de salaire >
Non renseigné

Confirmer vos informations

L'assuré tape sur « **Dernier jour travaillé** » pour passer à l'étape 2

Transmission d'éléments via l'application Compte ameli

Cas d'usage 2 : l'assuré transmet **des pièces justificatives** (2/4)

Indemnités journalières

Que dois-je faire pour compléter ma démarche de demande d'indemnités ?

Veillez renseigner les informations suivantes :

✓ Date de début d'arrêt de travail
14/11/2022

2 Dernier jour travaillé
Non renseigné

3 Derniers bulletins de salaire
Non renseigné

Confirmer vos informations

L'assuré tape sur l'étape 2
« **dernier jour travaillé** »



E2.2 - Etape 2 - Champs vide

Dernier jour travaillé

Veillez renseigner les informations suivantes :

* Champs obligatoires

Nom de l'employeur *
Nom de l'employeur

Téléphone de l'employeur *
Téléphone de l'employeur

Date du dernier jour travaillé *
JJ/MM/AAAA

Cet employeur maintient votre salaire *
Sélectionner

Cet employeur est un particulier employeur déclaré au Cesu ou à Pajemploi *
Sélectionner

+ Ajouter un employeur

Confirmer vos informations

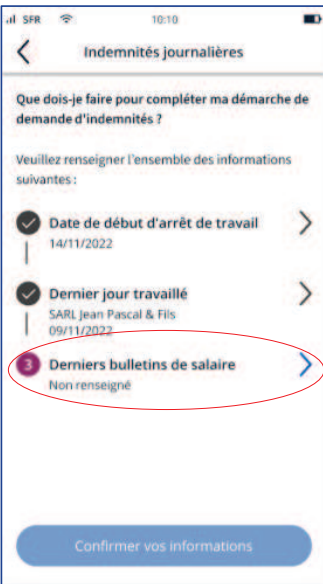
Il tape sur « **Confirmer vos informations** » après avoir rempli tous les champs pour activer ce bouton

Il renseigne les **coordonnées de l'employeur**, indique le **dernier jour travaillé**, et précise si l'employeur **maintient le salaire** (oui ou non), ou s'il s'agit d'un employeur **particulier** (CESU ou Pajemploi)

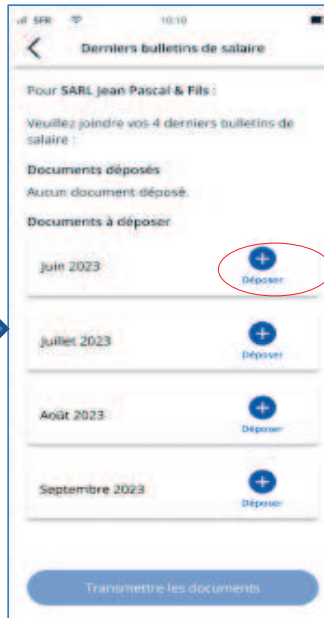
→ Impossible d'ajouter un autre employeur car il a déclaré n'avoir qu'un seul employeur au moment de la simulation

Transmission d'éléments via l'application Compte ameli

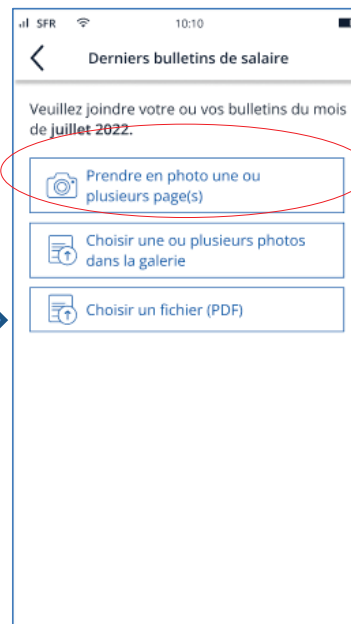
Cas d'usage 2 : l'assuré transmet **des pièces justificatives** (3/4)



L'assuré clique sur « **Derniers bulletins de salaire** »



Puis sur « **déposer** »

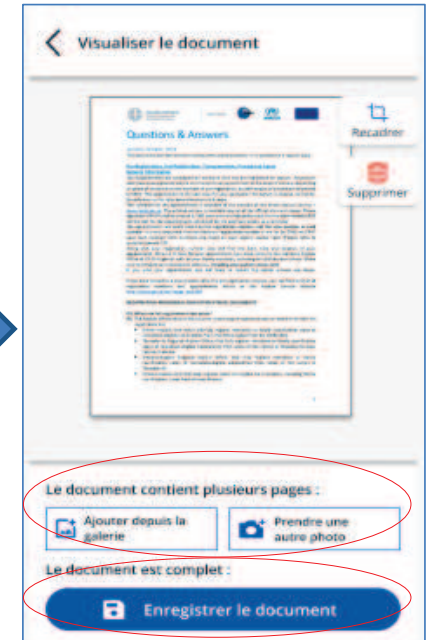


Il dispose de trois options pour déposer ses bulletins :

- **prendre** une **photo**,
- **sélectionner** une ou plusieurs **photos** depuis la **galerie**,
- ou **choisir un fichier PDF** depuis **ses documents**.



Ici, l'assuré prend **directement** une photo. Il peut recadrer la photo à sa guise

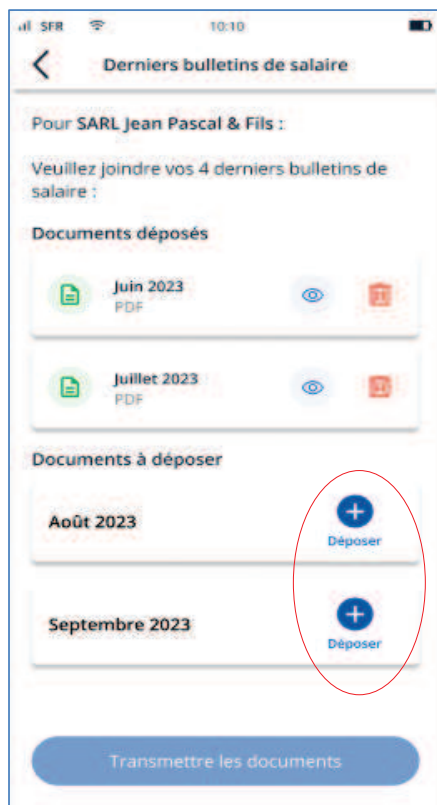


Il peut **ajouter** une autre photo en tapant sur « **prendre une autre photo** » (pour des bulletins de salaire de plusieurs pages)

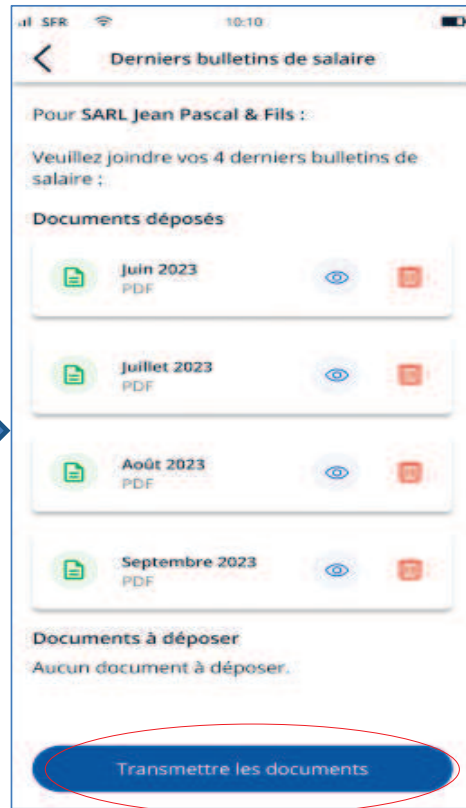
puis il tape sur « **enregistrer le document** » pour passer au suivant

Transmission d'éléments via l'application Compte ameli

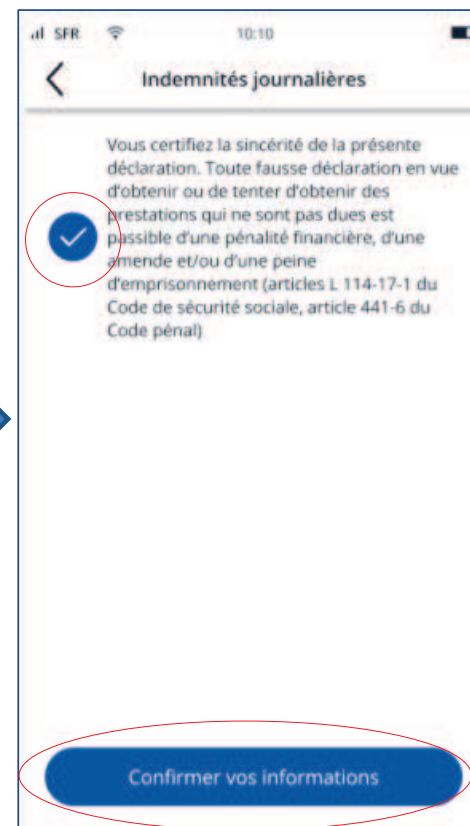
Cas d'usage 2 : l'assuré transmet **des pièces justificatives** (4/4)



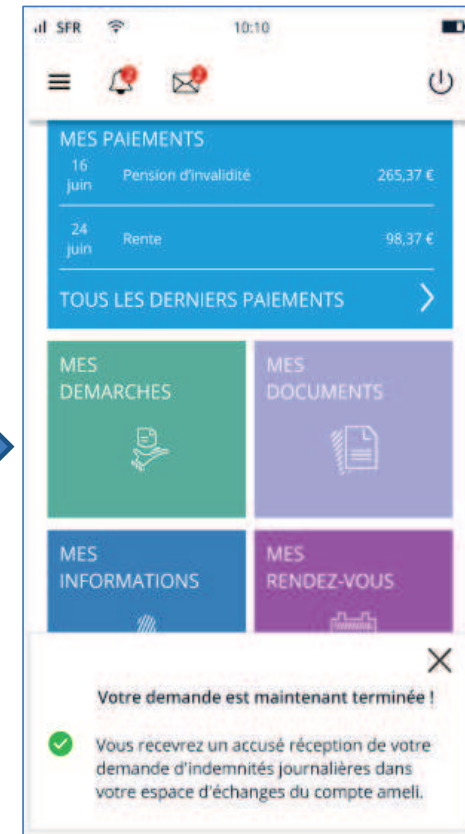
L'assuré clique sur « **déposer** » pour continuer le dépôt des bulletins



L'assuré clique sur « **transmettre les documents** » pour terminer la phase de dépôt



Il **coche** la case pour confirmer la véracité de sa déclaration, puis clique sur « **confirmer vos informations** »



Le dépôt des pièces a été effectué avec **succès**. L'assuré reçoit un **accusé de réception** sur son compte ameli.



Transmission d'éléments via l'application Compte ameli

Notification de démarche **non finalisée**

Si l'assuré commence à déposer des documents, mais arrête la démarche **sans avoir chargé l'intégralité des éléments demandés**, il devra, la prochaine fois, **recommencer le chargement à zéro**. En revanche, il ne repassera pas par la case **simulation de sa situation**.



L'assuré reporte le dépôt à **plus tard**, alors:

- Un bandeau s'affiche dans le **compte** lors de sa **prochaine connexion**

L'assuré clique sur « **maintenant** » pour reprendre sa démarche depuis l'étape

Le bandeau est **conservé** pendant une période de **3 mois** et elle disparaît une fois que l'assuré termine sa démarche